

de la Chambre, je me permettrai de lire un article dû à la plume de M. Henri Bourassa, et paru dans le "Devoir"; je crois que cet article mérite d'être inséré dans le rapport officiel de la Chambre. Cet article est en date du 16 du mois courant, et intitulé: "Le coup du Nord-Canadien."

Aux époques de "barbarie", les bandits de haute marque et les simples voleurs de grand chemin guettaient les commotions morales ou physiques du monde. Les nuits d'orage favorisaient l'assaut des villes et des châteaux. Aux jours d'émeute ou de révolution, barons pillards et compagnies franches faisaient d'opulentes razzias. C'est à la faveur des tempêtes que les pirates de la mer et les pillards d'épaves de la côte faisaient leurs plus belles prises.

Avec le "progrès" des temps, les brigands, les vrais brigands, les grands brigands, ont singulièrement étendu leurs champs d'action. Ils opèrent sur des pays entiers. Grâce à la vénéralité de la presse et des parlements, grâce aussi à la veulerie du public, ils surexcitent les émotions populaires et profitent de l'affolement général pour dévaliser les nations. Et ce qui prouve davantage leur immense supériorité sur les pillards d'autrefois, c'est qu'à ce jeu ils ne risquent que la peau des autres.

Le coup du Nord-Canadien est vraiment l'un des mieux réussis, et par l'ampleur du résultat et par la belle audace des procédés. Après avoir savamment fouetté les passions populaires avec le spectre de la conscription, on organise partout des "win-the-war conventions", on parle de coalition, de gouvernement national, de prolongation, puis de dissolution subite—toujours, bien entendu, pour le salut de l'empire, de la démocratie et de la "civilisation supérieure". Puis quand le parlement, énervé par la chaleur et les incertitudes de la situation politique, n'est plus en état de rien faire sensément, on emporte la place d'assaut. Le bon peuple, hypnotisé par la conscription, déjà pris dans le fourré des disputes électorales, se laisse mettre sur le dos, sans mot dire, un fardeau égal à la moitié de la dépense de guerre et double de la dette nationale accumulée en un demi-siècle avant la guerre.

Le seul rapport de MM. Drayton et Acworth suffit à démontrer qu'au lieu de tirer d'embarras les administrateurs du Nord-Canadien, le Gouvernement aurait dû, depuis longtemps, leur faire rendre gorge et les assigner en cour d'assises. Ce rapport démontre: 1° que le capital-actions, qui figure pour \$100,000,000 dans les livres de la compagnie, ne représente pas un sou d'argent encaissé; 2° que les estimations de profits présentées par la compagnie au Parlement, en 1914, afin d'obtenir de l'Etat un cautionnement de \$45,000,000, étaient manifestement fausses et truquées; 3° que les estimations subseqüemment présentées à la commission d'enquête, quoique notablement moins gonflées que celles de 1914, étaient encore fallacieuses et décevantes; 4° qu'en une seule année, la compagnie a passé au compte capital de la construction du chemin pour plus de cinq millions d'intérêts, masquant ainsi d'autant son déficit réel de l'année.

En temps ordinaire, et faites par des gens ordinaires, sur une échelle ordinaire, ces opérations prennent le nom de surcapitalisation frauduleuse, de faux états de situation, de détournements de fonds, d'extorsion ou—pour parler la langue barbare de notre jurisprudence—d'obtention d'argent par de fausses représentations. Vous ou moi, cela nous mènerait au ba-

[M. Proulx.]

gne. Mais faites aux dépens de l'Etat, par une horde de forbans de la haute finance et de la grande politique, cela s'appelle national développement, pioneering work, etc., etc. Ça rapporte des millions et une pleine botte de K. C. M. G. et autres brimborions qui témoignent de la reconnaissance de la Couronne pour les gens adroits, audacieux et... partageux. Quand vient enfin l'heure des suprêmes efforts, des derniers millions, on met tout en branle: l'Empire, la démocratie, la "civilisation supérieure"—je l'ai déjà dit vingt fois. Que voulez-vous? le vocabulaire de ces gens-là n'est pas varié; c'est encore l'une de leurs forces—et l'on exproprie le capital de Mackenzie et Mann et de leurs nombreux associés, capital d'autant plus facile à exproprier qu'il n'existe pas!

De ce capital actif, l'Etat possède déjà quarante millions: c'est le paquet de feuilles sèches dont Mackenzie et Mann ont fait cadeau à la nation en échange de la signature du ministre des Finances à l'endos de quarante-cinq millions de leurs débetures. De cette signature, ils ont tiré jusqu'ici trente-six millions. L'objet du projet de loi actuel est d'exproprier le reste du capital fictif—soixante millions—sauf ce qu'il faut en laisser entre les mains de quelques actionnaires également fictifs, afin de garder à l'entreprise allure de "compagnie", au lieu d'en faire un département d'Etat; mais l'Etat n'en assume pas moins l'entière responsabilité des dettes de la compagnie, sans se préoccuper de savoir si la propriété vaut la dette assumée.

Le seul fait de poser le principe d'expropriation du capital-actions présuppose une valeur quelconque; or, sur ce point, le rapport de la Commission est écrasant. Sir Henry Drayton et M. Acworth, se basant sur les chiffres fournis par la compagnie elle-même et simplement épurés des fraudes les plus grossières, portent le coût total de son entreprise à \$370,000,000. En s'appuyant sur l'évaluation de M. Swain, ils estiment à \$402,000,000 la valeur actuelle de la propriété et du matériel roulant. Or, la dette totale de la compagnie—à l'exclusion du capital-actions—s'élève à plus de 400,000,000, dont cent millions au moins sont échus et exigibles à brève échéance. D'autre part, les recettes du trafic, en dépit du surcroît d'opérations causé par la guerre depuis deux ans, ne suffisent pas à couvrir les dépenses et les intérêts.

Quelle que soit la base d'évaluation adoptée—coût réel de construction, valeur physique actuelle, ou valeur de rapport—le Nord-Canadien, avec toutes ses filiales, ne constitue qu'une gigantesque faillite; son capital-actions, jamais payé, ne vaut rien; il est plus que douteux que la propriété de la compagnie vaille les dettes que l'Etat assume; il est certain que d'ici longtemps les recettes ne suffiront pas à payer les intérêts.

Dans tout autre pays, l'Etat, dans toute autre faillite, le principal créancier, procéderait tout simplement à la liquidation de la compagnie; et s'il devait racheter la propriété, il ne la prendrait qu'à sa valeur réelle, dégrevée de l'excédent du passif sur l'actif réalisé.

Si le Gouvernement considère que le crédit de la nation est indirectement engagé par la confiance que ses multiples faveurs ont inspirée aux autres créanciers, ce souci—si peu apparent lorsqu'il s'agit de tenir des promesses directes—ne saurait aller au delà des dettes réelles de la compagnie. Il n'existe aucune raison d'ajouter un sou à cette dette exorbitante pour indemniser des actionnaires qui n'y ont aucun droit, moral, légal ou matériel.

* * *